APPEL D'OFFRES

« ACCOMPAGNEMENT POUR ASSISTANCE ET PILOTAGE D'UN PROJET D'ACCELERATION DE STARTUPS A NIORT »

PIECE N°3
CAHIER DES CHARGES

DOSSIER ÉMIS PAR :
L'association LE PHARE
DATE : 26/10/2017

CONTACT :

Sylvie TOUZEAU
Responsable de l'animation de la filière numérique,
(Communauté d'Agglomération du niortais)
Pour le compte de l'association « LE PHARE »
Tél : 05 17 38 80 15

<u>IMPORTANT :</u>

> MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS ACCUSER RÉCEPTION DE CET APPEL D'OFFRES PAR MAIL À : sylvie.touzeau@agglo-niort.fr

> MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS SIGNIFIER VOTRE PARTICIPATION À CET APPEL D'OFFRES PAR MAIL A : sylvie.touzeau@agglo-niort.fr

> MERCI DE NOTER QUE LA REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE DOIT SE FAIRE AU PLUS TARD LE 22/11 AVANT 12H PAR MAIL A : sylvie.touzeau@agglo-niort.fr

SOMMAIRE

1. **INTRODUCTION ET CONTEXTE**
2. **PREAMBULE – CONFIDENTIALITE**
3. **OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION**
4. **DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE ET LIVRABLES**
5. **COMPETENCE ET EXPERIENCE REQUISES DU PRESTATAIRE**
6. **SOUTENANCE**
7. **CALENDRIER DE L’APPEL D’OFFRES**
8. **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE :

Une volonté commune de valoriser et développer un écosystème entrepreneurial et numérique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Depuis 2015, les grands comptes de l'agglomération que sont les Mutuelles en association avec le MEDEF des Deux-Sèvres et la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) sont impliqués dans un projet d'envergure visant à positionner le territoire comme une terre d'accueil pour les sociétés innovantes tout en développant la capacité des acteurs économiques existants à anticiper les changements issus de la transition numérique. Ainsi, plusieurs orientations relatives au développement de la filière numérique ont été identifiées en cohérence avec les besoins des entreprises locales :

- Consolider et renforcer l'écosystème économique niortais par un accompagnement dans ses mutations, ce qui s'illustre notamment par la mise en place, chaque printemps depuis 2013 de l'évènement Niort Numéric ;

- Accompagner la forte intégration du numérique et de l'innovation en faveur des stratégies de croissance des entreprises du territoire ;

- Soutenir l'innovation et la création sous toutes ses formes en proposant un parcours d'accueil et de croissance aux start-up aux côtés des entreprises existantes afin d'engager les phases d'amorçage et de développement ;

- Proposer des filières d'enseignement supérieur et de formation professionnelle en correspondance avec les besoins des entreprises locales en matière d'emplois, notamment dans les secteurs de la DATA, de la prévention des risques, de l'entreprenariat, de l'usine 4.0, du marketing digital…

- Affirmer la position de la CAN comme un pôle économique majeur au cœur de l'espace métropolitain Centre Ouest Atlantique, voire du nord de la Région Nouvelle Aquitaine, en déployant une politique ambitieuse de développement économique pour renforcer l'attractivité de l'agglomération et attirer les compétences et les talents sur le territoire.

Cette ambition va notamment se traduire par la création d'un "lieu totem" dans le centre de Niort ayant vocation à accueillir, à terme :

- Un accélérateur de startups autour des métiers de l'assurance et de l'assistance ;

- Une offre d'hôtellerie d'entreprises, totalement modulable et adaptable à tous les parcours d'entreprise du numérique, de l'incubateur-accélérateur à l'hôtel d'entreprises et en passant par la pépinière d'entreprises ;

- De nouveaux cycles d'enseignement supérieur et de formation professionnelle entièrement dédiés à la filière numérique, notamment avec l'implantation du CNAM et du Groupe Sup de Co de La Rochelle.

Création de L'Association Le Phare

Six acteurs économiques du secteur de l'assurance (MAIF, MACIF, MAAF, SMACL, IMA, Groupama Centre Atlantique), ainsi que le MEDEF des Deux Sèvres et la Communauté d'Agglomération du Niortais se sont d'ores et déjà accordés sur la volonté de soutenir ensemble, la création dans le centre de Niort dès 2018, d'un accélérateur de startups autour des métiers de l'assurance et de l'assistance.

Afin de préparer la mise en oeuvre de ce projet, les parties prenantes se sont regroupées au sein de l'Association "Le Phare" créée en 2017. Afin de consolider l'association et contribuer au soutien aux start-ups, il est d'ailleurs prévu d'ouvrir l'association aux entreprises qui souhaitent s'associer à cette initiative.

Le programme d'accélération

L'Association est aujourd'hui à la recherche d'un soumissionnaire pour gérer le programme d'accélération, dont la première saison doit démarrer au printemps 2018, dans le cadre d'une première mission d'une durée de 3 ans.

Ce projet très ambitieux et structurant, positionnera le territoire niortais à l'échelle nationale voire au-delà. En analysant les projets ou réalisations dans le Grand Ouest, la force du projet repose sur l'écosystème niortais et l'interaction avec l'offre de formation de haut niveau, démarche déjà entamée avec l'arrivée sur le territoire des formations du CNAM (Big Data) et du Groupe Sup De Co La Rochelle (Master en Marketing Digital).

2. PREAMBULE – CONFIDENTIALITE

Le présent document (annexes comprises) est la propriété exclusive de l'Association Le Phare et est strictement confidentiel. Il ne peut être utilisé par le soumissionnaire que dans le cadre limité de la réponse demandée par l'Association Le Phare. Toute autre utilisation par le soumissionnaire est interdite.
La reproduction du présent document (annexes comprises) est limitée aux personnes habilitées par le soumissionnaire pour réaliser les travaux confiés par l'Association Le Phare.

DEFINITIONS

- ASSOCIATION ou le CLIENT : Désigne l'ensemble des 8 membres de l'association le Phare
- PRESTATAIRE/SOUMISSIONNAIRE : Désigne la société sollicitée par le client pour répondre au présent cahier des charges et opérer les Prestations
- PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION : désignera des programmes d'accélération ou services d'accompagnement destinés à des Startups.
- EXPÉRIMENTATION : collaboration entre startups accélérées et membres de l'association en vue de la réalisation d'un projet-test commun
- PRISE DE PARTICIPATION : participation au capital des Start-ups au moment de leur sélection en échange de la prestation d'accélération
- LIVRABLES : Désigne tout produit, document, support ou composant issu de la réalisation de prestations par le Prestataire
- SAISON PILOTE : première promotion du programme d'accélération, limitée à 5 startups, opérée sans prise de participation
- PRESTATIONS : Désigne l'ensemble des travaux demandés au Prestataire et définis dans le présent cahier des charges

3. PÉRIMÈTRE DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres porte sur la mise en oeuvre à Niort d'un accélérateur résolument AssurTech avec :
- 4 axes prioritaires mais non exclusifs : Auto et mobilité, Habitation & Gestion de l'habitat, Santé & dépendance (3ème/4ème age), Silver Economy
- 3 thématiques privilégiées mais non exclusives : Blockchain, IA, Big Data

3.1 Prestations principales

Les prestations attendues sont divisées en deux lots :

Lot 1 : Conception, assistance et pilotage d'un Programme d'accélération de startups à Niort

Le lot 1 représente environ 80% du volume des prestations attendues et inclut :
- La conception du programme d'accélération (durée du programme, objectifs, maturité des startups, soutien apporté aux startups, équipe, etc.),
- L'identification, l'évaluation et l'aide à la sélection des startups, incluant un plan de communication lié aux appels à candidature de startups pour chacune des saisons

- La maîtrise d'ouvrage, la mise en œuvre et le pilotage du programme à Niort (en marque blanche ou marque grise) incluant notamment une première "saison pilote" avec 5 startups en année 1
    - Le recrutement, la formation, la mise en place et le suivi d'une équipe d'accélération dédiée,
    - L'identification et la mise en œuvre des ressources d'accélération nécessaires à la bonne exécution du programme : experts, mentors…,
- L'animation événementielle à destination des startups (bootcamp, demo day..). Une partie des évènements proposés pourra également être ouverte au public dans le cadre de la contribution du programme d'accélération au développement d'une communauté niortaise autour des thématiques de l'entrepreneuriat et de l'innovation,
- La collaboration avec les membres de l'Association le Phare, notamment dans les phases de sélection, d'accélération et post-programme, mais également dans le cadre de l'animation du programme,
- La conception et mise en œuvre d'une stratégie de communication sur toute la durée de la mission incluant notamment la valorisation du programme d'accélération à travers la réalisation et la diffusion de contenus digitaux (site et réseaux sociaux) de façon régulière (fréquence à minima mensuelle),
- La création d'un véhicule d'investissement commun, et la rédaction de la documentation juridique nécessaire à la prise de participation dans les startups du programme.

Lot 2: Capacité à accompagner des Expérimentations (PoC) entre les startups et les membres de l'Association

Les opportunités de collaboration entre startups accélérées et membres de l'Association constituent un facteur important pour l'attractivité et la lisibilité du programme. Ainsi, le soumissionnaire doit être en mesure de coordonner et d'accompagner d'éventuelles expérimentations.

La notion d'Expérimentation, telle que défini à l'article 1, doit permettre un travail commun autour d'un projet rassemblant d'une part les compétences et capacités de la startup, et d'autres part les ressources d'un ou plusieurs membres de l'association, au sein d'équipes mono ou pluri-disciplinaires.

Le lot 2 représente environ 20% du volume des prestations attendues et inclut :

- Un travail d'identification des ressources internes pertinentes (chez les membres de l'Association) qu'il sera possible de mobiliser dans le cadre de ces expérimentations (chef de projet, sponsors, etc.),
- La mise en œuvre d'une méthode collaborative, permettant d'associer les différentes parties prenantes,

- La mobilisation de ressources expertes pour accompagner les startups et équipes des membres de l'association à la réalisation d'une expérimentation en vue d'une collaboration plus structurée.

3.2 Implantation territoriale :

Il est entendu que l'équipe opérationnelle mise en place par le prestataire sélectionné devra être implantée à Niort, au sein du lieu prévu pour héberger le programme d'accélération et les startups accompagnées.

3.3 Durée de l'Appel d'Offres :

Le cadre de l'appel d'offres est de 3 ans, avec le souhait d'accompagner a minima 25 startups, dont 5 startups lors de la première saison ("Saison Pilote").

3.4 Périmètre budgétaire de l'Appel d'Offres :

3.4.1 Le budget pour le Prestataire

Le budget alloué au Soumissionnaire par l'Association pour couvrir les frais de fonctionnement du programme d'accélération (périmètre précisé dans l'article 3.1) est fixé entre 750K€ et 900K€ pour 3 ans.

3.5 Les dotations pour les startups

La contribution financière des membres de l'Association a également pour vocation le soutien direct aux startups sélectionnées au travers de l'appel à candidatures, pour renforcer l'attractivité du programme et apporter une participation aux coûts logistiques engendrés par le programme.

Cette contribution se fera sous forme de dotation automatique et identique à toutes les startups, en début de programme. Les modalités de cette dotation seront définies par l'Association et sont susceptibles de varier d'une saison sur l'autre. En tant qu'avantage lié au programme, cette dotation devra faire l'objet d'une communication de la part du soumissionnaire dans le cadre des appels à candidature à destination des startups.

Pour information, le budget alloué à ces dotations sur 3 ans est situé dans une fourchette entre 750K€ et 1 000K€ (sur une base de 25 startups accompagnées minimum).

3.6 Autres ressources mises à disposition du prestataire sélectionné :

Afin de mener à bien les objectifs de l'accélération, l'Association Le Phare assurera auprès du prestataire sélectionné :

- L'interface entre les pouvoirs publics et le programme d'accélération via la personne au sein de la CAN en charge du développement de la filière numérique. Cette ressource facilitera les mises en contact, la recherche de soutiens et la conception et l'organisation des évènements de l'accélération en lien avec la ville et le territoire Niortais (Demo Day..).
- La mise à disposition et prise en charge financière de ressources humaines par le Medef Deux-Sèvres dédiées au programme d'accélération (0,5 ETP), travaillant en collaboration avec le soumissionnaire et dont les missions seront :
    - Pour le business développer :
        - recherche et mise en contact avec le tissu économique et de chefs d'entreprise du département et de la région,
        - la participation en soutien de la CAN sur la partie animation/évènementiel de l'accélérateur.
    - Pour la juriste et le financier du Medef : l'accompagnement en expertise du droit du travail et l'analyse financière,
- La mise à disposition d'un lieu de 250m2 au cœur de la ville de Niort et la prise en charge des coûts d'exploitation associés (loyer, sécurité, entretien..) par la CAN,
- La mise à disposition d'une marque, ainsi que d'une identité créative et visuelle pour l'accélérateur,
- L'accès à des experts métiers au sein des organisations membres de l'Association Le Phare (dans une mesure à définir par chacune d'entre elle en fonction des demandes émises par le prestataire).

<u>3.7 Prestations annexes :</u>

Comme évoqué dans les éléments de contexte, ce programme d'accélération s'intègre pleinement dans une stratégie globale de développement d'un écosystème entrepreneurial et numérique sur le territoire de la CAN. A ce titre, le prestataire pourra, dans le cadre de sa mission, être sollicité en tant que conseil dans le cadre des différentes initiatives lancées par la CAN qui viseraient à favoriser l'implantation sur le territoire des startups accompagnées dans le cadre du programme d'accélération (mise en place d'hébergement, facilités administratives et logistiques,..).

La volonté de l'Association le Phare et de la CAN étant de favoriser, à travers ce programme d'accélération, l'ancrage de nouvelles startups sur le territoire. Les soumissionnaires seront libres de proposer, dans leur réponse, d'éventuelles mesures complémentaires visant à remplir cet objectif.

4. DESCRIPTION DES ELEMENTS DE REPONSE ATTENDUS

La prestation visée par cet appel d'offres est articulée autour de 2 dispositifs complémentaires détaillés ci-dessous (Articles 4.1 et 4.2). La réponse à cet Appel d'offres devra faire ressortir clairement les propositions propres à chacun d'entre eux en coût et en ressources (conformément à l'article 4.3) :

4.1 Eléments de réponse attendus pour le Lot 1 - Conception, assistance et pilotage d'un Programme d'accélération de startups

Sur ce dispositif, la réponse à l'Appel d'Offres devra notamment comporter :

- Une recommandation sur la proposition de valeur de l'accélérateur : durée du programme, objectifs, maturité des projets
- La méthodologie de sourcing, évaluation et critères de sélection des startups, dans un périmètre européen
- Les ressources (profils et expertises) mise à disposition des startups pour accélérer leur développement produit, business, technique en vue de renforcer leurs unités économiques
- Le programme et les formats d'animations à destination des startups
- Une recommandation sur le mode de gouvernance de l'accélérateur, notamment la participation attendue et le rôle des membres de l'Association le Phare dans les phases de sélection, d'accélération et post-programme, (en lien également avec le point 3).

Formalisant l'offre que l'Association le Phare et le Prestataire pourront apporter aux startups via un programme au positionnement fort et attractif, convergeant avec les valeurs, objectifs et positionnement exprimés ci-dessus.

4.2 Éléments de réponse attendus pour le Lot 2 - la capacité à accompagner des Expérimentations (PoC) entre les startups et les membres de l'Association

Sur ce dispositif, la réponse à l'Appel d'Offres devra notamment comporter :

- Les ressources au sein de l'équipe (profils et expertises) à même de mener ce type d'expérimentations,
- La description des ressources que le prestataire souhaiterait idéalement mobiliser dans le cadre de ces expérimentations auprès des membres de l'Association,
- Un exemple de gouvernance, méthodologie et planning type pour une expérimentation.

4.3 Eléments de réponse attendus pour la structure financière

4.3.1 Budget opérationnel

L'offre du Prestataire devra préciser le détail du nombre de jour homme par profil et par taux, ainsi que le cumul du nombre de jours au total. Elle devra détailler et justifier l'ensemble des coûts opérationnels

sur 3 ans, dans le cadre de l'enveloppe spécifiée en 3.4.1, en distinguant la saison Pilote des autres saisons du programme d'accélération.

4.3.2 Prise de participation

La première édition du programme d'accélération ("Saison Pilote") se fera en complète gratuité pour les startups accélérées, sans prise de participation. Par la suite, une prise de participation conjointe (Soumissionnaire/Association Le Phare) peut être envisagée.

Les flux financiers pouvant être synthétisés de la sorte :

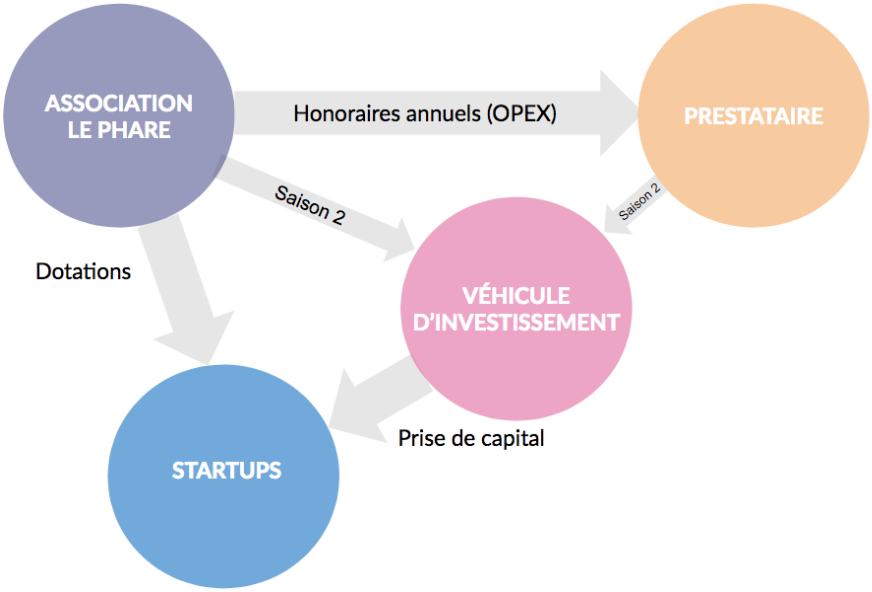

Pour les saisons suivantes, les soumissionnaires devront proposer dans le cadre de la réponse au présent appel d'offre un (ou plusieurs) scénario(s) de prise de capital comprenant :

- La création d'un véhicule commun d'investissement avec l'association le Phare, exécutant les prises de capital envisagées,
- Une recommandation sur les mécanismes de cette prise de capital commune ainsi que la répartition souhaitée.

Les ressources et coûts financiers associés aux modalités de prise de participation envisagées devront être précisés par le soumissionnaire dans la réponse à cet appel d'offres.

Par ailleurs, les dispositifs additionnels d'investissement financiers envisagés par le soumissionnaire à destination des startups doivent être spécifiés.

5. COMPETENCE ET EXPERIENCE REQUISES DU PRESTATAIRE

Cette mission nécessite des compétences en gestion de projet et expérience du milieu des startups, ainsi qu'en design de services, illustrés par des expériences et réalisations réussies.

Le prestataire devra :
- apporter une expertise dans la démarche et la méthodologie
- apporter une expertise sur ce type de mise en œuvre pour mener au mieux cette mission
- apporter un engagement fort sur la qualité de ses livrables

Le Prestataire devra justifier d'une expérience réussie dans le domaine d'activité de l'accélération de startups, et des nouveaux modèles de collaboration dans l'innovation.
Le Prestataire s'engage à affecter pour les prestations, le personnel dont le profil, les connaissances techniques et organisationnelles sont le mieux adaptés à cette mission.
Le Prestataire fournira les références de projets (contacts clients, résultats) qu'il jugera les plus pertinentes pour cette mission.
Le Prestataire s'engage à préciser et décrire les profils des intervenants avec leur CV (anonymisé).
Le Prestataire devra également quantifier la mobilisation attendue de la part des membres de l'Association "Le Phare" en jour homme.

6. SOUTENANCE

A l'issue de la réception des dossiers de candidature, une présélection sera effectuée par les membres de l'Association. Les candidats présélectionnés seront informés au plus tard le **1er décembre 2018.**

Pour chaque candidat présélectionné, une soutenance d'une durée maximum de 1H30 sera planifiée à NIORT au Siège Social de la MAIF, 200 Avenue Salvador ALLENDE, 79038 NIORT, sur la journée du **8 décembre 2017**.

Il est impératif que les personnes qui prendront en charge personnellement la mission (notamment le responsable opérationnel de la mission), si celle-ci est confiée au soumissionnaire, soient présentes lors de la soutenance de la proposition. Nous vous remercions par avance de bien vouloir vous rendre disponibles à cette date.

7. CALENDRIER DE L'APPEL D'OFFRES

26/10 : Diffusion de l'appel d'offres
(Début novembre) Session de questions/réponses si nécessaire
22/11 : Réception des dossiers des soumissionnaires
30/11 : Officialisation de la présélection
8/12 : Session de soutenances à Niort
11/12 : Choix du prestataire, au plus tard : officialisation du choix définitif
14/12 : Réunion de cadrage à Paris
Mi-mars 2018 : Annonce des 5 startups de la 1ère saison lors de Niort Numéric event

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les membres de l'Association devront pouvoir transmettre librement, dans leur organisations respectives, les livrables de la prestation réalisés par le soumissionnaire pour établir leur décision.